

# «La diplomatie belge est arrivée à un moment de vérité»



Les missions princières, comme celle au Vietnam en 2012, ont régulièrement suscité des frictions avec les Régions. © BELGA

Alors que la Belgique perd des parts de marché dans le monde, la diplomatie économique gagnerait à une meilleure collaboration entre le Fédéral et les Régions.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Depuis la création du Comité diplomatique jusqu'à l'actuel Service public fédéral, ce sont 185 années d'Affaires étrangères qui sont passées en revue dans un imposant ouvrage signé par trois professeurs d'université: Vincent Dujardin (UCL), Rik Coolsaet (Université de Gand) et Claude Roosens (UCL). Rik Coolsaet observe que «la politique étrangère n'est jamais qu'une continuation de la politique intérieure, mais avec d'autres moyens». Aujourd'hui, la diplomatie économique occupe une place centrale dans la politique étrangère de la Belgique. Une évolution qui se heurte bien souvent à la complexité de notre cadre institutionnel, comme l'explique Rik Coolsaet.

**Existe-t-il, suites aux réformes de l'État notamment, des sensibilités ou priorités différentes entre la Flandre et la Wallonie en matière de politique étrangère?**

**Rik Coolsaet:** Il y a parfois des priorités différentes au nord et au sud du pays, par exemple en ce qui concerne certaines régions du monde. Mais à l'intérieur des entités fédérées, il y a eu régulièrement des réorientations.

Du côté flamand par exemple, les années 80 étaient caractérisées au niveau diplomatique par une recherche assidue de reconnaissance

internationale de son «droit de vivre» diplomatique. Les années 90 par contre montraient une priorité absolue à la diplomatie économique.

Du côté wallon, les années 90 donnaient plutôt une impression de chaos, à cause des tensions entre Région et Communauté, pour ensuite également se concentrer sur la diplomatie économique. Les divergences entre la Flandre et le Wallonie sont cependant bien plus limitées que les tensions qui les réunissent en opposition au fédéral dans la défense de leur autonomie sur la scène internationale.

**Un exemple?**

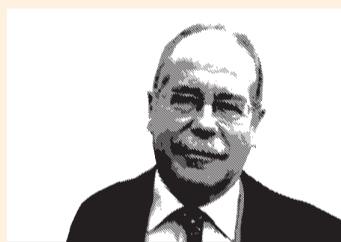
Nous l'avons vu quand Didier Reyniers a annoncé début 2013 la création du statut de Conseiller en diplomatie économique. Les trois Régions étaient sur la même longueur d'onde en accusant le fédéral d'outrager ses compétences.

**Comment sortir de cette impasse?** Nous sommes aujourd'hui arrivés à un moment de vérité. La Belgique perd systématiquement des parts de marché dans le monde et apparaît d'année en année moins attrayante aux yeux des investisseurs étrangers.

Pour un pays comme le nôtre, cela pose un problème fondamental. Cela nécessite au minimum une révision des accords de coopération existant dans le domaine des relations économiques bilatérales en dehors de l'Europe, afin de parvenir à une division fonctionnelle des responsabilités entre tous les niveaux de pouvoir.

**«Il faut une meilleure délimitation des compétences du Fédéral et des entités fédérées.»**

RIK COOLSAET  
UNIVERSITÉ DE GAND



**Quelle forme pourrait prendre cette division fonctionnelle?**

Il faut une meilleure délimitation des compétences respectives du niveau fédéral et des entités fédérées afin d'éviter les chevauchements et de ménager les susceptibilités. Du côté flamand, il a été suggéré, à la fin 2013, de mettre un terme aux polémiques avec l'autorité fédérale concernant la diplomatie économique et d'arriver en bonne entente à une meilleure répartition opérationnelle des tâches. Les Régions, selon cette note, se concentreraient sur la diplomatie d'affaire spécifique, c'est-à-dire, la promotion des contacts entre entreprises. De son côté, la diplomatie fédérale interviendrait dans les relations avec les autorités publiques. Cela étant, une meilleure coordination seule ne suffira pas à inverser la tendance négative en matière de parts de marchés à l'exportation. Les problèmes structurels liés à nos relations économiques bilatérales doivent également être abordés.

**Que faut-il entendre par là?**

La logique qui consiste à transférer des compétences vers les Régions est devenue quasiment une religion. En matière de diplomatie économique, la démarche inverse serait assurément une bonne chose pour le maintien de notre prospérité.



«Les Affaires étrangères au service de l'État belge», V. Dujardin, C. Roosens et R. Coolsaet, éd. Mardaga, 440 p., 49 €

## DILEMME EN 1940

OBÉIR AU ROI OU AU GOUVERNEMENT?

En 1940, le roi Léopold III est en conflit ouvert avec ses ministres à propos de la ligne de conduite à tenir face à l'occupant. Le corps diplomatique belge, qui comprend encore 41% de nobles, se retrouve profondément tiraillé. Vincent Dujardin, professeur d'histoire à l'UCL, explique: «La question renvoie aux fameuses instructions de Berne transmises par le Comte d'Urse, ministre de Belgique à Berne, à une série de représentants belges à l'étranger à la demande du roi Léopold III. Ces instructions visaient à refuser de voir la Belgique basculer du côté des Alliés comme le voulait le gouvernement Pierlot. Les diplomates belges réagirent en ordre dispersé, tout en posant la question de savoir s'ils doivent fidélité au Roi ou au gouvernement. L'épisode constitue une des dernières tentatives d'un Roi de donner aux diplomates des instructions qui vont dans un sens contraire à la politique du gouvernement et du ministre

des Affaires étrangères. La dernière résidant dans le testament politique du Roi de 1944 dans lequel il remet en question la politique étrangère du gouvernement de Londres. Après une régence très constitutionnelle, l'abdication de Léopold III marque la fin d'une époque en matière de conduite des Affaires étrangères, y compris dans le

**Les instructions du Comte d'Urse visaient à refuser de voir la Belgique basculer du côté allié.**

pois du Palais sur le plan des attributions de postes. Certes, le roi Baudouin s'engagera parfois de façon très volontariste dans les questions relevant de la politique africaine, mais il ne heurtera plus jamais le gouvernement de front.»

## La lente démocratisation du Corps diplomatique

Claude Roosens, professeur d'histoire, explique comment la carrière diplomatique s'est démocratisée au fil du temps, même si ce fut un processus lent et étroitement lié aux évolutions internes du pays.

► S'il est inconcevable aujourd'hui qu'un diplomate belge ne connaisse pas le néerlandais, la question ne s'est pas toujours posée avec la même acuité. Ce n'est que dans les années 20 que la langue flamande sera inscrite au rang des matières de l'examen diplomatique. Et il faudra attendre la fin des années 30 pour que l'examen soit organisé en néerlandais. La réforme Fayat permit d'aboutir, dans les années 70, à un quasi-équilibre entre agents néerlandophone et francophones. Pour faire face à un nouveau déséquilibre, dans les années 80, au détriment des francophones cette fois, on s'orienta vers un recrutement élargi des diplomates du rôle francophone.

► Avant 1914, la noblesse est surreprésentée au sein du service diplomatique. Ce n'est qu'après 1914 que la proportion de nobles tend à diminuer. Après la seconde guerre mondiale, la présence de la noblesse se réduit, pour tomber, au début des années 80, à moins de 10% de l'ensemble du personnel diplomatique. L'évolution politique générale, l'établissement d'une rémunération (dès l'entrée

dans la carrière, au grade d'attaché, alors qu'au 19<sup>e</sup> siècle, un attaché ne recevait aucune rémunération) et la formalisation du concours ont favorisé ces changements.

► Quant à la situation des femmes, ce n'est qu'en 1946 que, pour la première fois, la carrière leur est ouverte, sous condition de célibat. Il faut attendre 1973 pour qu'une femme mariée y ait accès. La même année, Madame Dever devient la première femme ambassadeur de Belgique, en Suède. La parité est aujourd'hui encore très loin d'être atteinte (23% de femmes toutes carrières extérieures confondues en 2013).

**«Ce n'est qu'en 1973 qu'une femme mariée accède à la carrière.»**

CLAUDE ROOSENS  
PROFESSEUR D'HISTOIRE (UCL)



### CRIMINALITÉ

#### Les voleurs à la tire illégaux plus vite renvoyés chez eux

Un projet pilote est actuellement mené dans huit communes belges. Intitulé «Gaudi», il consiste à renvoyer plus rapidement dans leur pays d'origine les auteurs de méfaits étrangers, notamment des vols à la tire, qui seraient en situation illégale dans notre pays. Le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), et le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Theo Francken (N-VA), sont à l'initiative de ce projet mené, depuis la mi-décembre à Anvers, Gand, Louvain, Bruxelles, Molenbeek, Liège, Charleroi et Braine-l'Alleud.

### KRIS PEETERS SERT LA SOUPE POPULAIRE



Le vice-Premier ministre Kris Peeters et l'ancien ministre-président flamand Luc Van den Brande ont servi vendredi à Malines des repas pour les défavorisés. © BELGA

### SOINS DE SANTÉ

#### On ne parle pas du prix du médicament en consultation

Le prix des médicaments n'est qu'à peine évoqué dans de nombreux cabinets médicaux lors des consultations, ressort-il d'une étude d'une doctorante de l'université d'Anvers. Seul un sur dix semble avoir été informé de cet aspect au préalable par son médecin de famille. Deux patients sur dix auraient aimé recevoir cette information mais le prix des médicaments n'a cependant pas été évoqué durant la consultation. Enfin, moins de 4% d'entre eux ont pris l'initiative d'interroger leur médecin à ce propos.

### DERNIER HOMMAGE



Des centaines de personnes se sont recueillies, vendredi, à Edegem devant la dépouille de l'ancien Premier ministre Leo Tindemans.

### JUSTICE

#### Tournai sanctionne les injures des internautes

Les injures sur les réseaux sociaux seront sanctionnées à Tournai, selon les journaux «L'Avenir». «C'est une première dans notre arrondissement judiciaire, une mesure qui va rapidement être étendue aux autres communes de la zone de police du Tournaisis», précise Christian Henry, procureur du Roi de l'arrondissement Mons-Tournai. La Ville de Tournai pourra poursuivre tout internaute qui, sur la toile, aura tenu des propos injurieux à l'encontre de la Ville, à savoir les mandataires publics mais aussi le personnel communal.